

MAIRIE
de
SCHNERSHEIM
AVENHEIM - KLEINFRANKENHEIM
67370



☎ 03 88 69 61 18

E-mail: mairie.schnersheim@wanadoo.fr

Site: www.schnersheim.fr

**ARRETE INTERDISANT L'ACCES
AU TERRAIN DE FOOT
SYNTHETIQUE DE
SCHNERSHEIM**

Le maire de SCHNERSHEIM,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, relatifs aux pouvoirs de police du maire,

Considérant le non-respect récurrent du règlement de ce terrain de foot, l'utilisation non conforme de l'installation et les dégradations régulièrement causées au matériel,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : L'ACCES AU TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHETIQUE DE SCHNERSHEIM EST INTERDIT A COMPTER DE CE JOUR ET POUR UNE PERIODE INDETERMINEE QUI IRA AU-DELA DE LA PERIODE DE CONFINEMENT.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché dans les formes habituellement requises et notamment à l'entrée de ce terrain.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément à la loi, par toute personne habilitée à les constater.

Article 4 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5 : le commandant de la brigade de gendarmerie de TRUCHTERSHEIM et les agents assermentés compétents sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SCHNERSHEIM, le 23 mars 2020

René HEPP
MAIRE

